



Speedy Club de Provence

Siège social
Local des associations
Lou Triboulet
9 impasse de la Roberte
13770 VENELLES
Tél. :06 63 27 28 89

Siège technique
3 Rue des Grillons
13510 EGUILLES
Tél. :06 63 27 28 89

*Association loi 1901 pour favoriser la pratique de la course à pied, demi-fond, fond et grand-fond.

Charte du Speedy Club de Provence.

Le **Speedy Club de Provence** est une association loi 1901 regroupant des coureurs amateurs. Que l'on vienne pour le dépassement de soi ou simplement pour partager un moment d'effort, **nous sommes là avant tout pour le plaisir de courir et de s'entraîner**. Chacun doit être guidé par l'esprit de partage, de soutien et d'assistance envers les camarades du Club lors des entraînements et des courses.

LES ADHERENTS :

- Est déclaré Adhérent toute personne qui accepte intégralement et sans réserve le texte complet de la Charte du Club.
- Est déclaré Adhérent toute personne qui réunit les conditions suivantes :
 - Etre âgé de plus de dix-huit (18) ans. Toutefois, les enfants âgés de seize (16) à dix-huit (18) ans pourront s'inscrire au Club sous la responsabilité de leur parent adhérent.
 - Avoir payé sa cotisation annuelle.
 - Etre apte physiquement à pratiquer la course à pied (Le Club décline toute responsabilité en cas de problèmes de santé pouvant subvenir lors des entraînements ou compétitions).
- La non observation des articles ci-dessus entraîne automatiquement la perte de la qualité d'Adhérent.
- Tout Adhérent peut faire partie du Conseil d'Administration, au terme d'un vote lors de l'Assemblée Générale annuelle.
- Tout manquement aux règles élémentaires de conduite peut entraîner l'exclusion du Membre concerné.

LES ENTRAINEURS :

- Ils s'engagent à respecter les valeurs de l'athlétisme et les règles déontologiques de l'entraîneur telles que définies dans la charte de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).
- Ils s'engagent à promouvoir le Club et l'esprit du Speedy Club de Provence, à respecter toutes les disciplines pratiquées, et faire preuve de respect et d'empathie envers tous les athlètes du Club et des groupes d'entraînement.
- Tout adhérent candidatant pour une formation d'entraîneur se verra proposer un contrat qui définira les modalités de sa collaboration avec le Club.

LES ENTRAINEMENTS :

- Ils ont pour objectif de faire progresser les coureurs mais sont également un moment de partage, d'encouragement et de saine émulation entre les coureurs et entraîneurs.
- Chaque coureur pourra trouver un groupe adapté à son niveau et ses envies.
- Les entraîneurs peuvent fournir des plans d'entraînement aux coureurs selon la pertinence de la demande.



Speedy Club de Provence

Siège social
Local des associations
Lou Triboulet
9 impasse de la Roberte
13770 VENELLES
Tél. :06 63 27 28 89

Siège technique
3 Rue des Grillons
13510 EGUILLES
Tél. :06 63 27 28 89

*Association loi 1901 pour favoriser la pratique de la course à pied, demi-fond, fond et grand-fond.

- Les entraîneurs s'engagent à être présents aux entraînements en groupe du mercredi et vendredi soir dans la mesure de leurs disponibilités.
- Les coureurs pourront faire à leurs entraîneurs un retour sur le déroulement des séances. Ces retours sont utiles aux entraîneurs et leur permettent d'adapter leurs entraînements.
- Lors du suivi d'un plan d'entraînement, le retour à l'entraîneur est fortement recommandé.
- Il est demandé aux coureurs d'être attentifs aux consignes du coach lors des séances d'entraînement.
- Les coureurs sont invités à informer leurs entraîneurs en début de séance de toute éventuelle blessure.
- Les coureurs viennent avec l'équipement et le matériel adéquats (Lampe frontale, chaussures adaptées au terrain, boisson d'hydratation)

LES COURSES CLUB :

- Les « courses Club » sont des courses proposées et offertes par le Club ayant pour but de rassembler le maximum de coureurs du Speedy Club de Provence afin de partager un moment d'effort et de convivialité.
- Pour l'ensemble des courses auxquelles ils participent, les coureurs s'inscrivent sous les couleurs du Speedy Club de Provence et sont invités à porter le maillot du Club.
- La liste des « courses Club » offertes est établie en début de saison par le Conseil d'Administration du Club et en concertation avec les entraîneurs.
- La liste des « courses Club » comprend tous les formats de course (route, nature, trail,...) pour que chaque coureur puisse trouver une (ou plusieurs) course qui lui convienne sur la saison.
- Le Speedy Club de Provence participera financièrement aux frais liés à certaines courses Club proposées. Les modalités sont les suivantes :
 - Prendre le départ de la course (validé et justifié par le classement général de l'épreuve, même en cas d'abandon)
 - La participation du Club est définie avant chaque course offerte (frais d'inscription, hébergement éventuel,...)
 - Lors d'une inscription d'un coureur pour une course offerte par le Club, en cas de désistement du coureur à l'épreuve, celui-ci sera tenu de rembourser le Club des frais de participation (Sauf en cas de force majeure).

LA VIE DU SPEEDY CLUB DE PROVENCE :

- Le Speedy Club de Provence organise chaque année la **Foulée Venelloise**. Les adhérents sont invités à **participer à l'organisation de cet évènement. Il faut se rappeler que sans bénévoles, pas de courses.... Et pas de Club.**
- Le Speedy Club de Provence participe également chaque année à des évènements comme le Téléthon, les Feux de la Saint-Jean (Aix en Provence et Venelles), le cross des écoles,... La participation du Club à ces évènements est bénéfique pour l'image du Club. Lors de ces manifestations, les entraînements sont annulés. Les adhérents sont invités à y participer en nombre.
- Au cours de l'année, plusieurs moments de convivialité sont organisés par le Club (Apéritif de Noël, soirée de fin de saison...). Tous les adhérents sont invités à participer à ces évènements.



Speedy Club de Provence

Siège social
Local des associations
Lou Triboulet
9 impasse de la Roberte
13770 VENELLES
Tél. :06 63 27 28 89

Siège technique
3 Rue des Grillons
13510 EGUILLES
Tél. :06 63 27 28 89

*Association loi 1901 pour favoriser la pratique de la course à pied, demi-fond, fond et grand-fond.

- Tous les adhérents sont également invités à participer aux moments phares du Club comme **l'Assemblée Générale**, les vœux du Président lors de la **Galette des Rois**, la soirée du Club. Lors de ces deux évènements, tous les entraînements sont annulés.

COMMUNICATION :

- Afin de promouvoir les activités du Speedy Club de Provence, les coureurs sont invités à envoyer des petits résumés de leurs courses (photos, vidéos, textes,...) ou de leur sortie en groupe à la communication du Club pour publication sur le site Internet et réseaux sociaux éventuels du Club. Ces messages sont à adresser au référent communication du Club : speedyclubdeprovence@laposte.net.

DROIT A L'IMAGE

- L'adhésion au Club l'autorise à réaliser des prises de vues individuelles ou de groupes et l'utilisation et l'exploitation non commerciales de ces images dans le cadre de la promotion du Club, notamment sur son site Internet et sur les réseaux sociaux.